



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## La Generale sucriere

Question écrite n° 49110

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz tient a porter a la connaissance de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation la colere, le mecontentement et la forte emotion des salaries, des elus, de la population, des agriculteurs de la region de Bresles dans l'Oise, suite a l'annonce par la Generale sucriere, de fermer la sucrerie, avec ses graves consequences economiques, sociales et humaines. Il lui indique que cette sucrerie a une longue histoire puisqu'elle a ete creee en 1834 au coeur d'une region produisant toujours des betteraves. Il lui rappelle qu'en 1995 les profits de la Generale sucriere ont atteint un record avec 541 millions de francs, que la sucrerie de Bresles, qui est reconnue pour sa modernite, a deja subi un plan de 180 suppressions d'emplois en 1995. Cette situation est intolerable et inadmissible car cette decision, si elle devenait realite, mettrait en cause le patrimoine et le savoir-faire de toute une region. A son sens, rien ne peut justifier la disparition de la sucrerie de Bresles, qui produit pour 8 800 tonnes/jour. La seule raison apparait etre une plus grande profitabilite en faisant disparaitre des sucreries de moins de 15 000 tonnes/jour selon une revue economique. Il constate que les groupes de ce secteur semblent se faire une guerre sans merci, comme le prouve le rachat par la Generale sucriere du premier groupe sucrier espagnol pour 680 millions de francs. En consequence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre aupres de la direction generale sucriere pour le maintien de l'activite de la sucrerie de Bresles et le maintien de tous les emplois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49110

**Rubrique :** Agro-alimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1129